

Zeitschrift:	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
Herausgeber:	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
Band:	25 (1840)
Rubrik:	II. Séances générales de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES GÉNÉRALES.

PREMIÈRE SÉANCE,
Lundi, 24 Août, à 9 heures du matin.

PRÉSIDENCE DE M. LE R. P. GIRARD.

1. La Société se trouvant réunie dans la salle du Grand Conseil, M. le Président prononce son discours d'ouverture, dont le sujet est le parallèle entre la philosophie et les sciences naturelles.

2. M. le Président annonce ensuite que le Conseil d'État a voté l'allocation ordinaire de 400 francs, pour les publications de la Société, et il fait mention des autres dons en argent accordés par cette même autorité, par le Conseil d'Éducation, ainsi que par le Conseil communal de la ville de Fribourg, pour faciliter à la section fribourgeoise la réception de la Société. La proposition de nommer des députations pour présenter à chacune de ces autorités les remerciemens de la Société, étant agréée, M. le Président désigne MM. le Prof. de Candolle, père, et de Fellenberg, pour remplir cette mission auprès de M. l'Avoyer du canton; MM. le Prof. Treschel et Lardy, auprès du Président du Conseil d'Education, et MM. le Prof. Schinz et L. Coulon,

auprès de M. le Syndic de Fribourg, en adjoignant à chacune de ces députations un membre de la section fribourgeoise pour l'accompagner.

3. M. le Président annonce qu'il a trois objets de circonstance à soumettre à l'assemblée; l'un qui intéresse la Suisse entière, l'autre plusieurs cantons, et le troisième le canton de Fribourg en particulier.

Le premier concerne le crétinisme. À ce sujet il est d'abord fait lecture, en original, puis en français, de la lettre adressée au Comité central, le 21 Mai 1840, par la Société suisse d'utilité publique. M. le D. Guggenbühl, de Glaris, venait de lui faire la proposition d'établir à 3,000 pieds au-dessus de la mer, un institut de santé pour de jeunes crétins, dont il s'offrait à devenir le médecin, l'instituteur et le père nourricier. La Société se montrait disposée à aider cette entreprise, mais elle voulait avant tout connaître notre avis.

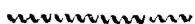
Après avoir rappelé la proposition faite par M. le D. et Prof. Troxler, en 1830, à la réunion de St. Gall, M. le Président indique les démarches qu'il a faites pour en provoquer l'examen. Il annonce, qu'en envoyant les lettres de convocation, il a donné connaissance de cet objet important, et que, sur l'invitation de M. de Fellenberg, de Hofwyl, il a consulté divers médecins de la Suisse, dont la correspondance fournira des renseignemens précieux et quelques données statistiques intéressantes.

Il propose de charger une commission de l'examen de cette question, ainsi que des pièces y relatives, pour en faire son rapport à la séance générale de mercredi. Cette proposition ayant obtenu l'agrément de l'assemblée, M. le Président invite M. le Prof. Troxler à présider cette commission, et de s'adjoindre MM. les Docteurs Schneider, de Berne, Castella, de Neuchâtel, Pugin et Longchamp, de Fribourg, et d'autres membres à son choix.

4. Le second objet est une demande, lue en original allemand, avec analyse en français, du Comité fédéral de secours à Zurich, datée du 18 Août, et ayant pour but d'obtenir l'avis de la Société helvétique des sciences nat. sur les moyens de prévenir de nouvelles inondations dans les pays de montagnes exposés aux débordemens des torrens, notamment dans les cantons d'Uri, du Valais et du Tessin. Sur la proposition de M. le Président, cet objet est également renvoyé à l'examen d'une commission, pour en obtenir un rapport à discuter mercredi. Cette commission sera présidée par M. Lardy, inspecteur-général des forêts du canton de Vaud, que l'on prie de s'adjointre M. de Charpentier et M. Rahn-Escher, celui-ci comme vice-président du comité fédéral de secours, et de la compléter ensuite en y appelant les membres qu'il jugera convenables.

5. Le troisième objet est l'éruption du gaz inflammable dans une carrière de gypse au Burgerwald, à trois lieues et demie de Fribourg, au pied du versant nord de la montagne dite le Cousimberg (Kæsenberg). Cet objet est, comme les précédens, renvoyé à une commission, composée de MM. L. R. de Fellenberg, président, de Charpentier et de Dompierre, qui pourront aussi s'adjointre quelques membres pour faire rapport le mercredi.

6. Après avoir annoncé à l'assemblée que la séance générale de demain aura lieu à 7 heures du matin, à cause de la course au Burgerwald, projetée par le comité d'organisation et agréée par le Comité général, M. le Président lève la séance, en invitant les différentes sections de la Société à se réunir dans les locaux qui leur sont préparés.



SECONDE SÉANCE,

Mardi, 25 Août, à 7 heures du matin.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

1. M. le Président fait à l'assemblée l'indication des membres de la Société décédés depuis la dernière session; savoir : MM. Hegetschweiler et de Durler, de Zurich; M. le notaire Wicht, de Fribourg; M. le Professeur Dollmayer, de Soleure; M. Louis Levade, l'un des fondateurs de la Société à Mornex et M. Henri Venel, de Vaud; M. le Doct. Allamand, de Neuchâtel, et M. Obermeyer, pharmacien à Bâle.

2. La liste des candidats, au nombre de 41, ayant été distribuée, il est procédé à une votation au scrutin secret, qui donne pour résultat l'admission de tous les récipiendaires, à la presque unanimité. Quatre listes seulement ont offert quelques votes négatifs concernant l'un ou l'autre des candidats. Ils sont en conséquence tous proclamés membres de la Société.

3. M. le Président annonce que le Comité général, sur la demande de la section zuricoise, propose de décider que la prochaine réunion de la Société helvétique des sciences naturelles ait lieu, en 1841, à Zurich. M. le Prof. Schinz réitère à l'assemblée cette demande, et elle est accueillie unanimement.

4. On procède ensuite au scrutin secret pour la nomination du Président de la Société pour 1841. M. le Professeur Schinz ayant réuni la très-grande majorité des suffrages, est en conséquence élu et proclamé Président pour l'année prochaine. Il accepte en remerciant l'assemblée et en l'invitant à un nombreux concours à Zurich.

5. Sur l'annonce que M. Escher de la Linth, avait quitté la place de caissier au secrétariat général, dans laquelle il avait encore une année à faire, ayant été élu en 1838, et que les deux membres restans l'avaient provisoirement remplacé par M. Otto Wertmüller, l'assemblée décide de prier ce dernier de conserver la place qui l'occupe, et il est à cet effet confirmé comme caissier pour trois ans, à dater de cette réunion.

6. M. le Prof. De la Rive, de Genève, fait deux propositions. Par la première, il demande qu'à l'imitation de ce qui a été fait à Fribourg, l'époque de la réunion de la Société ait lieu vers la fin du mois d'Août, parce que cette époque, correspondant partout avec les séries des universités et académies, permet une plus nombreuse affluence. Par la seconde il demande que revenant aux anciens statuts, on ne divise plus la Société par sections, dans ses réunions annuelles. Son motif est que les membres de l'assemblée, ainsi fractionnée, sont réduits à n'entendre traiter que des objets concernant une seule branche des sciences naturelles, dans la section dont ils font partie, et se trouvent ainsi privés des communications, souvent beaucoup plus intéressantes, qui ont lieu dans les autres sections; privation dont la sécheresse des rapports sommaires dans l'assemblée générale ne saurait les dédommager.

Une discussion s'engage sur la seconde proposition. M. Meyer, de St. Gall, rappelle les considérations qui ont motivé la division en sections, nécessitée surtout par l'augmentation des sociétaires. — M. Lardy fait observer que cette division a moins d'inconvénients que n'en avait autrefois la désertion amenée par la lecture en commun de mémoires d'un intérêt tout-à-fait spécial. Il ajoute que rien n'empêche de réservier aux séances générales les mémoires distingués qui peuvent intéresser tous les sociétaires. — M. de Candolle, père, tout en convenant qu'il y a des motifs pour

et contre la proposition, l'appuie comme plus favorable au but général de la Société. Celui-ci consiste plutôt à étendre les relations et les connaissances diverses parmi les sociétaires, qu'à les restreindre dans les spécialités. Les mémoires rédigés pour n'être présentés qu'à une section restent dans de petits détails, tandis qu'il n'en est pas de même, s'ils doivent être soumis à une assemblée générale. La division est une imitation des sociétés étrangères, beaucoup plus nombreuses que la nôtre, où souvent des sections ont peine à se former. Dès-lors il nous convient mieux de revenir à nos anciens statuts. — Se prononçant dans le même sens, M. le colonel Fischer, de Schaffhouse, désire que l'on examine s'il n'y a pas moyen de régler la chose de manière à lire dans les assemblées générales les travaux d'un intérêt général, en ne réservant aux sections que ceux qui traitent des matières tout-à-fait spéciales. — M. Emmanuel de Fellenberg insiste particulièrement à ce que la proposition soit appréciée par le Comité central de 1841, sous le rapport du plus grand intérêt pour la Suisse.

Sur la proposition de M. le Président, on décide de renvoyer le premier point de la proposition de M. le Prof. De la Rive, concernant l'époque des réunions, au Comité central à Zurich, pour qu'il le prenne en sérieuse considération, et quant au second point, relatif à la division en sections, de soumettre cette question à l'examen des Sociétés cantonales, en les invitant à envoyer leur avis motivé au Comité central de 1841, qui devra faire son rapport et ses propositions à l'ouverture de la première séance.

7. On procède ensuite à la passation des comptes, envoyés, avec les pièces à l'appui, par M. Escher de la Linth, caissier au secrétariat général.

M. le Trésorier cantonal Vonderweid, chargé de l'examen de ces comptes, avec M. Volmar, président de la section cantonale, et M. Goetz, pharmacien, fait lecture de son

rapport, au nom de cette commission, qui, ayant examiné et vérifié les comptes dans leurs détails, les a trouvés justes et conformes aux pièces à l'appui, et en propose conséquemment l'acceptation. Le résultat de ces comptes a fait connaître que le capital en caisse était, à la fin de 1838, de 8,130 francs 75 rap. ; mais qu'il a été payé en 1839 à M. Coulon, de Neuchâtel, une somme de 4,200 fr., pour impression des mémoires de la Société, dont la dépense rentrera sans doute par la vente de ces mémoires; ce qui a réduit le capital en caisse à la fin de l'année 1839 comme suit :

Reste au fond capital placé chez

M. Ziegler	4,646 fr. . . rp.
Dans la caisse du secrétariat général	60 " 28 "
Dans celle des archives à Berne . .	82 " 5 "
Ensemble (*) . .	4,788 fr. 33 rp.

Ainsi il y a une diminution du capital en caisse, sur celui de l'année précédente, de 3,342 fr. 42 rp.

Balance ci-dessus . . . 8,130 fr. 75 rp.

Mais il est à observer que cette diminution du capital en caisse doit avoir augmenté par le *capital matériel*, dont on ne rend pas compte.

La passation proposée est sanctionnée avec expression de remerciement, et avec invitation au Secrétariat général d'avoir égard à la clause tendant à faire entrer dans les comptes l'état du matériel de la Société.

8. M. le Prof. Schinz ayant fait l'observation qu'il devait y avoir un déficit dans la caisse de feu M. Ott, de Berne,

(*) Ce solde de compte a dû subir une diminution, suivant des rectifications complémentaires, envoyées au Comité central par M. Otto Wertmüller, mais qui, étant arrivées trop tard, n'ont pas pu être prises en considération dans cette session.

ancien archiviste de la Société, M. L. R. de Fellenberg donne à ce sujet quelques explications, desquelles il résulte que M. Ott a remis, avec le compte précédent, un solde de 17 fr. 40 rp., mais qui se trouve réduit à 7 fr. 30 rp., et qu'il ne peut expliquer dès-lors sur quoi peut se baser la somme de 82 fr. 5 rp. portée au compte de l'archiviste par M. Escher de la Linth, fin Décembre 1839. — Là-dessus M. Em. de Fellenberg, de Hofwyl, déclare que la section de Berne couvrira le déficit, si, après dues recherches, il est constaté.

9. M. Coulon, de Neuchâtel, éditeur des mémoires de la Société, demande un nouveau crédit de 1,600 fr., pour en continuer la publication. Ce crédit lui est accordé.

10. M. le Président annonce que le Comité central ayant reçu la demande de présenter trois membres honoraires, a dû suspendre la proposition à faire pour leur admission, eu égard au dispositif précis de l'art. 5 des statuts, qui porte que « l'on ne pourra recevoir comme membres étrangers ou honoraires que des hommes qui aient rendu des services à la Suisse ou à l'histoire naturelle suisse. » Le Comité général soumet la question, s'il ne conviendrait pas d'apporter quelque adoucissement à cette disposition trop absolue, et qui ôterait à la Société le droit de s'agréger, comme membres honoraires, les savans étrangers les plus distingués.

M. le Prof. de Candolle, père, après avoir exposé les motifs qui doivent engager à modifier la disposition dont il s'agit, propose que l'assemblée introduise dans cet article une alternative en décidant : « que l'on ne pourra recevoir comme membres honoraires que des savans étrangers d'un mérite éminent, ou qui auraient rendu des services à la Suisse ou à l'histoire naturelle suisse. » Cette proposition est accueillie sans opposition.

11. M. le Président donne ensuite connaissance d'une

proposition de M. le D. Rahn-Escher, de Zurich, comme président du Comité central des sciences médicales; proposition qui a pour but de supprimer ce Comité siégeant à Zurich, et qui a d'ailleurs fini ses trois ans; attendu que cette institution, établie par une décision de la session de Neuchâtel, n'a pas produit de résultats, et que l'on ne peut en attendre de réels, que lorsque des sections médicales auront été convenablement organisées dans les cantons.

Sur l'observation faite par M. le Président, que les résolutions que l'on sera dans le cas de prendre, concernant le crétinisme, pourraient être un motif de conserver encore ce comité, il est décidé que, au lieu de le supprimer, on se borne pour le moment à suspendre son action.

12. M. le Président exprime le regret de ne pas voir M. le Prof. B. Studer dans l'assemblée, pour profiter de ses lumières, comme aussi pour s'informer auprès de lui sur ce qui concerne les travaux topographiques auxquels la Société est intéressée. A cette occasion M. Lardy informe l'assemblée que le travail de la 17^{me} feuille est avancé, que les opérations se poursuivent avec activité, et qu'il a lieu d'espérer que la publication de cette feuille pourra avoir lieu dans un petit nombre d'années.

13. M. le Président ayant demandé des nouvelles de l'herbier de la Suisse, M. le Conseiller Schneider apprend à l'assemblée que M. le Prof. Wydler, d'Aarau, président de la commission établie à ce sujet, a quitté la Suisse, et propose pour le remplacer M. Guthnick, pharmacien à Berne. L'assemblée agrée avec plaisir cette proposition, et M. Guthnick y donne son assentiment. (*)

14. M. L. R. de Fellenberg, en faisant connaître le besoin

(*) Le Président, qui était intentionné de prendre des renseignements sur le comité central d'agriculture à Berne, a été obligé, faute de temps, de passer cet article.

de layettes pour les archives de la Société, demande un crédit de 50 fr. Il est accordé.

15. M. le Président fait l'indication des dons offerts à la Société, pour lesquels des remercimens sont votés aux donateurs. (La liste suivra).

16. Parmi ces dons se trouve un beau mémoire concernant les insectes nuisibles aux vignes du canton de Vaud. Il est accompagné de figures colorées d'une fort belle exécution, dont M. Alexis Forel est l'auteur. La commission de la section vaudoise, qui s'est occupée de ce travail, désire qu'il soit inséré dans nos Mémoires. L'assemblée arrête son envoi au comité des publications, et il est remis entre les mains de M. L. Coulon, l'un des membres de ce comité.

La Société étant invitée à se transporter au Burgerwald, la séance est levée, et la réunion des sections n'a pas lieu.



PROSPÈRÉTÉ SUIVANCE,
Mercredi, 26 Août, à 11 heures du matin.

1. Le protocole de la séance de hier est lu et approuvé.
2. M. le Président de la Société, faisant les fonctions de rapporteur de la commission chargée de s'occuper du crétinisme, fait successivement trois propositions, et, pressé par la multitude des affaires à expédier dans cette dernière séance, il se contente d'en indiquer brièvement les motifs.

a) *Première proposition.* « Il sera dressé dans tous les cantons, d'ici à la session de 1841, un tableau statistique sur le crétinisme tel qu'il s'y trouve, et ce tableau sera fait d'après une série uniforme de questions que soignera le Comité central. »

Cette proposition, qui a déjà été faite à St. Gall en 1830 au sein de notre Société, a été ainsi motivée : Il s'agit enfin de porter du remède à un mal déplorable qui est si répandu dans notre patrie, et pour trouver ce remède, il faut commencer par se procurer une connaissance exacte et complète du mal. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra en découvrir les causes et aviser ensuite aux moyens de le prévenir ou de le restreindre, si ce n'est de le détruire avec le temps.

MM. Mayor, de Genève, Rahn-Escher et Schneider firent des observations judicieuses sur la nature du crétinisme, sur ses divers degrés, sur les causes géognostiques qui paraissent exercer ici quelque influence, enfin sur la nature des questions qu'il convient d'adresser aux personnes qui seront appelées dans toute la Suisse à fournir les matériaux du tableau statistique. Toutes ces remarques furent prises en note, ainsi qu'elles le méritaient; mais comme elles ne concernaient que l'exécution, M. le Président a mis la proposition de la Commission aux voix, et elle a été généralement adoptée par l'assemblée.

b) *Deuxième proposition.* « En réponse à la demande particulière de la Société suisse d'utilité publique, on lui conseillera de mettre à profit les lumières et le dévouement de M. le D. Guggenbühl, pour ériger dans la Suisse orientale un institut expérimental tel qu'il l'a proposé, pour l'élevation, l'exposition et les soins à donner. »

Ici la commission est partie de la conviction, 1^o qu'il est possible, comme l'expérience l'a prouvé en Suisse et ailleurs, de réagir puissamment contre le mal, et de donner une éducation humaine à des crétins dont le crétinisme n'est ni complet ni invétéré ; 2^o qu'il est utile d'en fournir la preuve de fait aux populations de la Suisse orientale, afin de les disposer à se prêter désormais aux mesures préservatives et curatives que l'on serait dans le cas de leur proposer ; 3^o que les connaissances en ce genre et le zèle de M. le D. Guggenbühl répondent du choix convenable d'élèves encore dans l'âge tendre et duement reconnus comme atteints du crétinisme, tout comme on peut se promettre de lui tous les soins qu'il est impatient de leur donner comme médecin, instituteur et chef de famille.

M. de Fellenberg, de Hofwyl, a trouvé que l'expression de la proposition avait quelque chose de trop positif et de trop général ; mais le rapporteur, en sa qualité de Président du Comité central, ayant fait l'observation que la société d'utilité publique serait mise au courant de toute la délibération, et qu'ainsi elle ne pourrait pas s'y méprendre, M. de Fellenberg s'est contenté, et la proposition étant mise aux voix, a obtenu l'assentiment de l'assemblée.

c) *Troisième proposition.* « Il sera donné connaissance de nos mesures touchant le crétinisme aux associations qui se sont formées à notre exemple en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie. »

Le motif de la commission a été ici l'intérêt qu'elle met

en général aux misérables créatures dégradées par le christianisme et l'espérance qu'elle a d'obtenir plus de lumières par la réunion des efforts des sociétés étrangères. A ces raisons s'est joint la pensée, que rendues attentives à ce mal déplorable, des personnes riches et bienfaisantes à l'étranger tendraient peut-être une main secourable aux contrées indigentes de notre patrie.

Il y a eu un mésentendu dans l'assemblée au sujet de la dernière considération, comme s'il s'agissait de solliciter autre chose que des lumières. Cette erreur a été redressée; mais on a trouvé qu'avant de nous adresser à l'étranger, il fallait commencer par agir chez nous. Dès-lors la proposition a été écartée, non pas comme inconvenante en elle-même, mais comme prématurée en ce moment et intempestive.

3. Sur cela l'assemblée s'est occupée de la réponse à faire au comité fédéral de secours, qui nous a demandé des conseils sur les précautions à prendre contre de nouvelles inondations dans les cantons d'Uri, du Tessin et du Valais. M. Lardy, président de la commission, a lu à l'assemblée l'intéressant rapport qu'il a rédigé, et sur la proposition de M. le Président de la Société, il a été décidé que le rapport serait envoyé au comité fédéral de secours.

M. de Fellenberg, de Hofwyl, conseille ici trois mesures: 1^o établir des digues et des fossés en travers pour briser la violence des eaux et de leurs déblais; 2^o éconduire dans les terrains meubles les ruisseaux et les eaux par de solides canaux; 3^o adopter la bonne manière de diguer les torrens, comme on l'a pratiquée dans la vallée de Domeleschg. A la suite de ces observations, il exprime le désir que le Comité fédéral de secours s'adresse à trois hommes distingués dans cette partie. Ce sont MM. les lieutenants-colonels La Nica et Scherer, ainsi que M. le bailli Conrado de Baldenstein. Ces indications sont écoutées avec intérêt par l'assemblée et reçues avec reconnaissance.

Elle n'a pas donné son assentiment à la proposition que l'on a faite ensuite et qui demandait que l'on nommât une commission permanente chargée de correspondre en notre nom avec le comité fédéral. On a trouvé que dépassant ainsi la demande qui nous a été adressée, nous prendrions une position qui n'est pas la nôtre.

4. Vint ensuite le tour du gaz inflammable au Burgerwald à 3 lieues de Fribourg. Pour servir d'introduction au rapport qui allait être fait au nom de la Commission établie à ce sujet, M. le Président de la Société fit lecture du mémoire de M. le col. de Dompierre, estimant que ses notices historiques et topographiques seraient surtout agréables et utiles aux membres de la Société qui n'ont pas été de la course au Burgerwald. M. le capitaine L. R. de Fellenberg, président de la commission, a ensuite donné lecture de son rapport.

Comme cet objet ne se trouve pas encore suffisamment éclairci pour asseoir un jugement et donner des conseils, M. de Fellenberg, de Hofwyl, demande que les pièces soient insérées aux actes de la Société, afin de provoquer des recherches plus approfondies. Cette proposition a été sanctionnée par l'assemblée.

5. M. le Président annonce à l'assemblée que trois nouveaux candidats viennent de lui être présentés. Ce sont de la part de la section cantonale de Vaud : M. le Min. Mestral, pour la zoologie, et M. Centurier, pour la botanique; puis de la part de la section du Valais : M. Rion, chanoine à Sion, pour la botanique et l'entomologie. Interrogée si elle pense admettre ces trois candidats sans scrutin, comme cela s'est pratiqué quelquefois en pareilles circonstances, l'assemblée, pressée par le peu de temps qui lui reste, admet les trois candidats par mains levées.

6. Pour régulariser la marche de nos affaires, M. le Président propose successivement quelques règlements, et les soumet à la sanction de l'assemblée. Savoir : a) « Dans

chaque canton il sera établi un membre correspondant pour toutes les communications entre le Comité central et le Secrétariat général d'un côté, et les sections cantonales de l'autre. Le nom des correspondants sera inséré aux actes annuels de la Société, et si d'une session à l'autre il devait se faire un changement à cet égard, le changement devra être porté à la connaissance du Comité central. » — Adopté.

b) « Le protocole, le sceau et les diplômes seront passés de l'ancien au nouveau Président de la Société à la fin de Décembre. » — Adopté.

c) « Dès que l'impression des actes sera terminée, le Comité central enverra le compte des dépenses au caissier de la Société, ainsi que le résidu, s'il en est un. » — Adopté.

d) « Il est recommandé à toutes les sections cantonales de hâter la rentrée de la finance annuelle que doivent payer tous les membres, et de la faire passer sans délai à la caisse commune. »

Ici se sont élevées des plaintes contre plusieurs membres qui, duement avertis de fournir leur contingent, négligent de le faire. On propose divers moyens, et l'assemblée s'arrête au suivant :

e) « Les sociétaires, qui duement avertis, négligeront de payer la finance annuelle, seront dénoncés à la session publique, et leurs noms seront insérés aux actes. »

7. La séance s'est terminée par la lecture des verbaux des différentes sections qui se sont réunies en partie à l'Hôtel-de-ville et en partie au Lycée.

M. le pharmacien Charles Fueter, de Berne, a lu le verbal de la section de physique et de chimie.

M. Ch. H. Godet, de Neuchâtel, a lu le verbal de la section de botanique.

M. L. R. Meyer, de St. Gall, a lu le verbal de la section de zoologie.

M. le D. Peschier, de Genève, a lu le verbal de la section de médecine (*).

Le Président,
G. GIRARD, Prof.

Le Vice-Président,
GRISSET DE FOREL.

Le Secrétaire,
D^r. FARVAGNIÉ.

Le protocole de cette dernière séance a été reconnu complet et fidèle par plusieurs membres de la section fribourgeoise.

(*) Plusieurs membres de la Société ayant été employés dans les trois commissions qu'exigeaient les circonstances, il n'y a pas eu de section de minéralogie et de géologie, et au grand regret de M. le Président, qui avait pensé former une section d'agriculture dans le local qui lui était destiné au Lycée, MM. les agriculteurs se trouvant en trop petit nombre, se sont joints à la section de botanique.

Le Président de la Société qui, au premier dîner, avait porté un toast à la Société suisse des sciences naturelles, un autre à celle d'utilité publique, comme notre sœur aînée, et un troisième au quatre associations qui se sont formées à notre exemple en Allemagne, en France, en Angleterre et en Italie, profita du dernier dîner pour adresser à ses collègues de la Suisse française une invitation que le temps ne lui avait pas permis de faire dans la séance du même jour. Il porta un toast : *A la mémoire de lord Bridgwatter*, et exprima le vœu que les livres qui portent son nom, fussent traduits en français chez nous, comme ils l'ont été à Stuttgart pour les allemands.

Après le dîner on fit voir dans un salon attenant les tuyaux de grès de la fabrique de MM. Jacq. Ziegler et Comp. à Winterthour; puis un nouveau mode de tuyaux en verre pour conduite d'eau, et des planelles également en verre, soit pour dallage, soit pour donner du jour au galetas. Ces derniers objets se fabriquent par M. Ant. Bremond, à sa verrerie de Semsales, au canton de Fribourg.
